2019-12
DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR PREFECTURE
046-214600603-20191115-2019_12-DE
Reçu le 19/11/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2019

Convocation le 8 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quinze novembre, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents : Messieurs, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Matthieu MOLINIÉ, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU et Christelle SOUQUES-MIAN.
Étaient excusés : Patrick AMAT et Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE
Secrétaire de séance : Matthieu MOLINIÉ

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION LA CARROUVE POUR LE JARDIN PÉDAGOGIQUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de jardin pédagogique qui a fait l'objet de rencontres et réunions de travail entre la commission communale « Environnement et Agriculture » et l'association « La Carrouve ».
Monsieur le Maire donne la parole aux géniteurs du projet pour exposer ce que sera le jardin pédagogique et sa finalité.
Monsieur Matthieu Molinié, 1er adjoint au maire, présente la convention de partenariat. Il met en évidence la bonne relation entre l'association et la commune.
Monsieur Le Maire donne à présent la parole à Monsieur Jean-Claude Walter, secrétaire de l'association La Carrouve. Celui-ci expose le plan de financement, le projet arboricole du jardin pédagogique ainsi que l'usage qu'il en sera fait.
Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Pierre Georgeon, ce dernier fait lecture de la convention établie en commun-accord pour approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Messieurs le 1er adjoint, Matthieu Molinié, le 3ème adjoint, Jean-Pierre Georgeon, le conseiller, Anthony Henras ainsi que le maire, Albert Castadot, à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **DIT** que la convention ainsi que ses annexes seront jointes à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le plan de financement ainsi que l'occupation du terrain communal tels que décrits en annexes ;
- **S'ENGAGE** à verser la somme de 2 000€, ce montant étant déjà prévu au budget 2019, Opération « Jardin pédagogique » n°201904 au compte 2121 ;

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION :0

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 15 novembre 2019
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 17/11/2019
Le Maire, Albert Castadot

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC (46)